

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 17 Absents : 12  
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 02/03/2018  
Reçu en préfecture le 05/03/2018  
Affiché le 05/03/18  
ID : 031-213101181-20180301-D20180206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/02 du 1<sup>er</sup> mars 2018

**D. 2018/02-06 – Finances locales – BP 2018 – Plan de financement - Calvaire**

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire,

**Présents :** BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** ABAD-LAHIRLE Nadine, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DESCHAMP Lydie, FOISSAC Christian, RIBOUCHON Thomas.

**Absents :** BINET Pascale, CALVET Karen, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** ABAD-LAHIRLE Nadine à CONSTANS Loïc, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, DELLAC Anne-Marie à LABIT Alain, DESCHAMP Lydie à SIGAL Sandrine, FOISSAC Christian à BRUN Dante, RIBOUCHON Thomas à DUPUY Daniel.

*Les conseillers ont été convoqués le 23 février 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

SIGAL Sandrine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

M. le Maire informe le Conseil que le calvaire, patrimoine classé qui pourrait dater du début XVIII<sup>e</sup> siècle, devrait être restauré et mis en valeur car il a subi de nombreuses dégradations qui mettent en péril sa conservation. Les travaux de remise en état sont estimés à 15 330,00 € HT. Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)	6 132.00 euros	40%
Autofinancement	9 198.00 euros	60%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de remise en état du calvaire,  
APPROUVE le plan de financement tel que proposé.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 02 mars 2018  
Au registre sont les signatures  
Affiché le*

Le Maire,

Daniel DUPUY

